2P2L
Société civile au capital de 1 500 euros
Siège social : 12 Route de Nanfray - PAE du Levray - 74960 CRAN GEVRIER
452 920 242 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-deux novembre à onze heures,

Les associés de la Société 2P2L, société civile au capital de 1 500 euros, divisé en 150 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Laurent LINTY, titulaire de 3 parts sociales en pleine propriété
- Madame Patricia PARRED, épouse LINTY, titulaire de 147 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Conformément à l'article R.221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Madame Patricia LINTY, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression des articles spécifiques à la constitution de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 12 Route de Nanfray - PAE du Levray - 74960 CRAN GEVRIER au 31 avenue des Jeux Olympiques - Chez M. Frédéric CHRETIEN - 73620 HAUTELUCE, et ce à compter du 1er novembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 31 avenue des Jeux Olympiques - Chez M. Frédéric CHRETIEN - 73620 HAUTELUCE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

Compte tenu de la mise à jour des statuts découlant des présentes résolutions, l'assemblée générale décide de supprimer les articles spécifiques à la constitution de la société, à savoir les articles 27 à 30, ainsi que l'alinéa 2 de l'article 22 des statuts, relatif au premier exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Patricia LINTY

Signé numériquement par GROUPE MG - CACHET_SERVEUR de la part de Patricia LINTY
Date : 25/11/2024 08:34:08

Laurent LINTY

Signé numériquement par GROUPE MG - CACHET_SERVEUR de la part de Laurent LINTY
Date : 25/11/2024 15:29:04